



COMMUNE DE
PONTFAVERGER-
MORONVILLIERS

Chers concitoyens,

Pour le bien de tous nous réfléchissons à mettre en place des réalisations solides afin d'améliorer la vie dans notre commune.

Pour la rentrée 2014, afin de sécuriser nos écoles, le parking prévu près de l'école maternelle sera fonctionnel. Il permettra de libérer un accès aux élèves qui prennent le bus et aux familles entrant et sortant de l'école. Le portail de l'école élémentaire sera décalé vers l'intérieur de la cour pour donner une zone d'attente sécurisée aux parents à la sortie de l'école. Je compte sur votre collaboration pour faciliter les allers et venues du ramassage scolaire.

Concernant le dossier Intermarché, j'ai le plaisir de vous annoncer que des accords entre M. RAGOT, directeur de l'Intermarché et M. JUROVITCH, ont été signés. Grâce à leurs engagements, une date est fixée. Le centre commercial ouvrira au plus tard en juin 2015.

Ayant également un rôle à jouer dans la conservation de notre patrimoine, il s'avère que l'église de Pontfaverger-M. possède un vitrail référencé, menacé par des infiltrations d'eau. Des travaux sont envisagés pour restaurer ce bâtiment avec le soutien de la DRAC (Direction Régionale de l'Action Culturelle). Les devis et demandes de subventions sont à l'étude afin de minimiser l'impact sur les finances de notre commune.

Le Maire, Damien GIRARD

Conseil Municipal 23 juin 2014 :

- Modification du PLU
- PLU intercommunal
- Admission non valeur
- Chaudière bibliothèque
- Clés des salles
- Subventions
- Cession de parcelle
- Jurés d'assises
- Actualités Associations

Vie Locale

- Journée Sportive
- Visite du Sous-Préfet
- Sports et Loisirs Pontfa
- Foot des Princesses
- Fête Patronale
- Brocante
- Don du Sang
- Bibliothèque
- Rythmes Scolaires
- CLSH été 2014
- « 14-18 Yashka »
- Bibliothèque
- Sycodec
- Capacité en Droit
- Coupe du Monde
- Fête Nationale

Modification du PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de relancer une nouvelle procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme afin de rectifier une erreur matérielle commise sur le plan de zonage lors de la procédure de modification simplifiée approuvée le 1^{er} décembre 2009.

Cette modification consiste à rectifier sur le plan cadastral la localisation d'une construction d'habitation au lieu-dit « la Providence » et de l'englober à la zone NA.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire effectuer ce changement. Il charge le Maire de signer tout document permettant de donner suite à cette décision.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Présents au conseil municipal :

- | | | | | |
|------------------------|--------------------------|-------------------|-------------------|--------------------------|
| • AUFFRAY Nathalie | • CLAUDE Ludovic | • GIRARD Damien | • SEVERS Olivier | <i>Absents excusés :</i> |
| • BESSON Dominique | • COURTY Aline | • GIRARD Denis | • SIMONNET Marina | • BUAT Frédérique |
| • BRAU François-Xavier | • DELAVACQUERIE Nathalie | • GOUYON Nathalie | | • D'HAINAUT Cyril |
| • CERCEAU Sophie | • FORTIER Éric | • LECLERC Manuel | | • NICOLI Christophe |
| • CHABAUD Mélanie | | • LUBIATO Mikaël | | |

Rectificatif : Nathalie AUFFRAY était présente lors du précédent conseil municipal, mais son nom a disparu lors de la mise en page. Nous tenons à lui présenter nos excuses.

PLU intercommunal :

Le conseil municipal doit se positionner par rapport à la prise de compétence par la Communauté de Communes des Rives de la Suippe de l'élaboration et de la révision du PLU.

Le transfert de la compétence sera opéré au profit des Communautés de Communes, quelle que soit leur taille et sera automatique au 26 mars 2017 sauf si le quart des communes représentant au moins 20% de la population s'y oppose dans les trois mois précédant cette échéance.

Après délibération, le conseil municipal décide de refuser le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Rives de la Suippe. Ainsi, le Conseil Municipal souhaite que la compétence PLU reste de la compétence de la Commune.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Admission en non-valeur :

En raison de l'insolvabilité du débiteur et suite à tous les recours infructueux pour des loyers communaux impayés de 2006 et 2008 pour un montant global de 2 657,30€. Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser cette perte sur créance irrécouvrable et son admission en non-valeur.
- Décide l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires à l'article 654.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Remplacement de la chaudière de la bibliothèque :

La chaudière de la bibliothèque est hors service, il convient de procéder à son remplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de procéder au remplacement de la chaudière de la bibliothèque et sollicite le versement d'une subvention dans le cadre des certificats d'économie d'énergie.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Clés des salles communales :

Si une personne privée ou une association venait à perdre les clés d'une salle communale, la commune devrait procéder au remplacement du barillet et à la duplication des clés. Le Conseil Municipal, décide, en cas de perte de clés des salles communales :

De l'établissement d'un titre de recette à l'encontre du responsable, incluant le remplacement du barillet, la duplication des clés ainsi que le remboursement du temps passé par le service technique, sur la base du tarif horaire.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présent.

Subventions :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accorder une subvention à :

-L'Association « No Name » pour un montant de 600,00 € pour l'organisation de la fête de la musique, le 14 juin 2014.

-L'Association CLSH « Les P'tites Canailles » pour un montant de 3 140,00 € pour l'organisation du centre aéré de pâques et de juillet 2014.

Les crédits nécessaires sont ouverts au compte 6574 du budget général 2014.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Cession de la parcelle correspondant à un ancien chemin rural dit « des jardins » :

Le Maire rappelle les termes de la délibération n° 12/2012 du 5 avril 2012, concernant la cession de l'ancien chemin rural dit « des jardins »,

Il expose qu'aucune suite n'a été donnée à cette délibération. Monsieur le Maire propose de relancer ce dossier et de réitérer l'offre formulée dans des conditions identiques, aux propriétaires riverains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- de vendre l'ex-chemin rural dit « des jardins » au prix de 80,00 € le m² pour la partie constructive,
au prix de 8,00 € le m² pour la partie zone d'activité,

- charge le Maire de faire part de cette décision par lettre recommandée avec accusé réception adressée à tous les propriétaires riverains qui auront six mois à réception de ce courrier pour faire valoir leur droit de préemption.

Passé ce délai et faute d'accord avec les propriétaires riverains, l'Assemblée charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à la remise en état de l'ex chemin rural dit « des jardins ».

Désignations des jurés d'assises :

Il a été procédé au tirage au sort des jurés d'assises à partir de la liste électorale. Les personnes désignées seront prévenues individuellement par la Mairie.

Actualités des associations :

Sur Facebook, un site fait le relais concernant les dates, les heures et les lieux des repas, spectacles, tournois, expositions, auditions, soirées, actions diverses...

www.facebook.com : Associations Pontfaverger

Voici une adresse mail pour nous faire parvenir toutes vos actualités :

actu-assoc-pontfa@laposte.net.

Journée sportive du 13 juin 2014

Environ 580 élèves des écoles du secteur du collège de Pontfaverger-M se sont rencontrés à l'occasion de la journée sportive organisée par les enseignants de l'école élémentaire du village (dans des épreuves de course de vitesse, de course de haies, de triple bond, de lancer de balles lestées et d'endurance).

Les enseignants de toutes les écoles participantes ont géré le bon déroulement des épreuves pendant que de nombreux parents d'élèves assuraient la surveillance des groupes qui se déplaçaient d'un atelier à l'autre. Les pompiers et l'infirmière du collège étaient également présents pour la sécurité des compétiteurs.

Le club de football local présidé par M. Dominique Gouault, proposait des boissons fraîches appréciées par tous.

M. Petitprêtre ayant fait valoir ses droits à la retraite, a, pour la dernière fois, adressé de chaleureux remerciements à tous ceux qui font le succès de cette manifestation.

Puis il a procédé à la remise des trophées, voici le palmarès :

Ecoles maternelles : 1) Bétheniville - 2) Pontfaverger-M

Ecoles élémentaires : 1) Beine-Nauroy - 2) Bétheniville - 3) Pontfaverger-M - 4) Saint-Masmes - 5) Dontrien.

Classes : Meilleur CP : Saint-Masmes ; Meilleur CE1 : Beine-Nauroy ; Meilleur CE2 : Beine-Nauroy ; Meilleur CM1 : Saint-Masmes ; Meilleur CM2 : Beine-Nauroy

1 500 mètres : CE2 filles : Inola Saraiva (Dontrien) ; CE2 garçons : Mathias Boiteux (Beine-Nauroy)

CM1 filles : Léane Lurette (Bétheniville) ; CM1 garçons : Simon Brault (Pontfaverger-M)

CM2 filles : Charline De Proft (Dontrien) ; CM2 garçons : Emeric Michaux (Beine-Nauroy)

Félicitations à tous !

Visite du Sous-Préfet le 16 juin 2014

M le Sous-Préfet Michel BERNARD est venu découvrir notre village et ses entreprises.

Il a rencontré le nouveau conseil municipal et a apporté conseils et soutien dans les projets communaux.



Foot des princesses le 11 mai :

Le tournoi football féminin de SEPT SAULX était divisé en deux :

- un tournoi regroupant les clubs féminins du district de la Marne,
- un tournoi accompagné d'épreuves de dextérité et une chorégraphie de danse regroupant 8 écoles élémentaires.

Après deux victoires et un match nul au cours de la matinée, les 6 élèves de CM2 se sont qualifiées pour la demi-finale. Elles sont sorties victorieuses après les tirs aux buts.

En finale après un combat acharné, elles se sont inclinées sur le score de 1-0 face à l'équipe de Cormontreuil.

Bravo à toutes !

Un grand merci au club de football de PONTFAVERGER-M pour le prêt de maillots, shorts et ballon.



Sports et Loisirs Pontfa

Cher Raphaël Vispi,

Au nom de toute la commune de Pontfaverger-M., nous tenions à vous exprimer notre profonde gratitude, car depuis maintenant 20 ans, vous n'avez pas ménagé votre peine ni votre énergie au profit du monde associatif local. Grâce à votre engagement 10 sections associatives proposent des activités variées aux habitants de notre commune (et des alentours).

Nous tenions à vous faire savoir combien nous avons apprécié votre gentillesse et votre disponibilité et nous vous souhaitons beaucoup de bonheur ainsi qu'un repos bien mérité. Nous n'oublions pas Sandrine Merlette qui a œuvré à vos côtés. Suite à l'Assemblée générale du 20 juin dernier, ont été élus Mme Nathalie Auffray à la présidence, Mme Dominique Bauchard à la comptabilité et M. Jean-François Delatour au secrétariat. Nous les remercions d'ores et déjà pour leur engagement.

Fête patronale

Merci aux Majorettes et aux Danseuses Africaines pour leur participation sous un soleil de plomb.



Brocante de la section Football

Dimanche 6 juillet 2014

Les inscriptions sont complètes.
C'est le moment de faire des affaires.
Les exposants vous attendent...

Don du sang

Collecte de sang : lundi 25 août 2014
de 16h à 19h30, place de la Mairie.



Organisation des rythmes scolaires

À la rentrée 2014, les élèves auront classe le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Un après-midi (le vendredi en attente de confirmation par le rectorat) sera libéré.

La Communauté de Communes des Rives de la Suippe a prévu des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). L'ambition des TAP est d'assurer un service qui allie respect des rythmes et épanouissement de l'enfant.

Les parents, les élus et les équipes pédagogiques se sont tous engagés dans ce projet.

Mme BROUTIN Valérie, directrice, aura en charge l'organisation des TAP.

Sous sa responsabilité, une équipe d'animateurs qualifiés proposera des activités ludiques, culturelles et sportives.

Les TAP, seront payants à raison de 1€ par heure. Une pré-inscription est nécessaire, un coupon à rendre pour le 14/08 est disponible à la Communauté de Communes (place de la Mairie à Bétheniville)

Pour tout renseignement :
broutinvalerie51@gmail.com

CSLH Les P'tites Canailles Vacances d'été

La forêt enchantée s'ouvrira
aux enfants de 4 à 14 ans
du 7 juillet au 1er août inclus

IL RESTE QUELQUES PLACES

Les semaines du 7 au 11 juillet et du 14 au 18 juillet
(les deux dernières semaines sont complètes)

« Une Expérience Féerique »

Les lutins de 4 à 8 ans se retrouveront
à l'école Maternelle

Les lutins de 9 à 14 ans se retrouveront
à la salle Souverville

Horaires : arrivée 8 h 30 / 9 h 00 et 13 h 30 / 14 h 00

Départ 12 h 00 / 12 h 30 et 17 h 30 / 18 h 00

Renseignements et documents sur

cshlesptitescanailles@gmail.com

Anita CARLIER : 03 26 48 79 36 (après 18 h 00)

Boulangerie CLAUDE, 36 rue St Brice à PONTFAVERGER-M

La bibliothèque ne fermera complètement
que deux semaines.

Alors pourquoi se priver de lecture ?

Pas de permanence le samedi 5 juillet

Ouverture normale jusqu'au 20 juillet

Fermeture du 21 juillet au 3 août

Ouverture seulement les mercredi
après-midi du 4 au 31 août

Toute l'équipe vous souhaite de jolies vacances
ensesoleillées et espère vous voir nombreux
pendant les congés d'été.

Spectacle du 28/05/14 à la bibliothèque **«14-18 Yashka»**

Les spectateurs ont apprécié le talent de Catherine Le Goff et Frédéric Teller, Compagnie « Le Théâtre du Lin ».

Ces 2 intervenants ont su captiver l'assistance grâce à leur interprétation et une forte présence scénique en nous présentant une lecture théâtralisée de Yashka, journal d'une combattante.



Cet événement de grande qualité s'intègre dans le cadre de la Commémoration du Centenaire de la Grande Guerre 14/18 dans la Marne. Il est organisé par la Bibliothèque Départementale de Prêt et subventionné par le Conseil Général.

Ce moment riche en émotions s'est poursuivi autour du verre de l'amitié en compagnie des comédiens. Cette soirée s'est terminée par un repas improvisé apporté par les spectateurs.



Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques uniquement possible le vendredi de 9h à 12h sur la déchèterie de Pontfaverger-M.

PREPAREZ LA CAPACITE EN DROIT

Vous avez 17 ans minimum au 1^{er} novembre prochain. Vous avez interrompu vos études secondaires sans obtenir de diplôme (Baccalauréat, etc).

Vous avez une activité professionnelle et l'ambition d'améliorer votre situation ou de préparer une reconversion dans un autre secteur.

Vous n'avez pas d'activité et vous cherchez une formation performante : L'accès à l'Université est possible.

Les renseignements concernant les inscriptions et les programmes de la capacité en droit peuvent être demandés à la Scolarité de la Faculté de Droit et de Science Politique, 57 bis rue Pierre Taittinger—CS 80005—51096 Reims-cedex - à Jean-Olivier Liabeuf : 03.26.91.38.40 mail : jean-olivier.liabeuf@univ-reims.fr bureau n° 3079 ou à Sébastien Croyet : 03.26.91.81.88 mail : sebastien.croyet@univ-reims.fr bureau n° 3048 ou à la responsable du diplôme : Béatrice Clément, 03.26.40.10.72 mail : beatrice.clement@univ-reims.fr

L'inscription administrative (dépôt du dossier et paiement des droits universitaires) a lieu sur rendez-vous en juillet et en septembre.